

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE**

**REU**

Date de la convocation : 02 avril 2021

**Délibération n° 2021-17**

Membres

En exercice : 14

Présents : 10

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Hervé Pupier, espace Cabanac, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE, COCHET, FRANCH, LAVERGNE, PINBELLOC et MM. CORNILLOU, CROUZIL, FRILLAY, GONINDARD et JOCTEUR MONROZIER.

Absents excusés : Mmes PASQUALINI et SENAC et MM. BOUTEILLER et OTAL.

Mme PASQUALINI a donné pouvoir à M. FRILLAY et M. BOUTEILLER a donné pouvoir à M. CORNILLOU.

Mme CASAGRANDE Joséphine a été élue secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subvention DRAC – Rénovation et entretien de la toiture et zinguerie de l'église**

En 2021, la commune envisage de réaliser des travaux de rénovation et d'entretien de la toiture et zinguerie de l'église.

L'Etat, par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), est susceptible d'accompagner la réalisation de ce projet à hauteur de 50 % au titre des subventions sur monuments historiques inscrits.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel suivant pour la rénovation d'une partie de la toiture et zinguerie de l'église :

**PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Changement de la cuvette de branchement et fournitures et pose de tuyaux de descente	670	Subvention DRAC 50 %	1 017.50
Pose d'un solin au mortier hydrofuge	1 000	Fonds propres 50 %	1 017.50
Changement de tuiles cassées	365		
<b>Total</b>	<b>2 035</b>	<b>Total</b>	<b>2 035</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

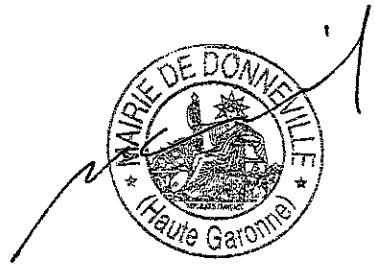
- du principe de réalisation des travaux selon le montant estimatif de 2 035 € HT,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- d'autoriser le maire à solliciter l'Etat à hauteur de 50 % du montant engagé,

- d'autoriser le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- s'engage à prendre en charge la part qui lui incombe,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer tout document afférent et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

12 04 21  
17 17 31

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Bernard CROUZIL



Le Maire certifie que la présente délibération a été :  
publiée le 12/04/2021  
transmise au Représentant de l'Etat le 12/04/2021  
Pour copie conforme  
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Bernard Crouzil, is written below the certification text.